

PARCS SUISSES
HERBARIUM
PÂRKE
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARVILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

BUDDLEIA DE DAVID
BUDDLEJA DAVIDII
ARBRE À PAILLON

BUDDLEIA DE DAVID

BUDDLEJA DAVIDII

ARBRE À PAPILLON

Reconnaître

Arbuste à feuilles tombant en automne, de 2 à 4 m de haut. Feuilles étroites, pointues, face inférieure blanchâtre, couverte d'un duvet de poils fins. Grappes de fleurs violettes à lilas ou blanches dont le centre est orangé.

Précautions

Aucune précaution nécessaire, cette espèce n'est pas dangereuse pour la santé.

Lutte

Arracher avec les racines. Pour les arbustes trop grands, déssoucher. Répéter tant que la plante repousse. Traitement chimique par application sur les souches coupées en automne. Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides. Au minimum, couper les inflorescences avant l'apparition des graines.

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch

PARCS SUISSES
PARQUE
CANDIDAT
PARC NATUREL
REGIONAL

DE L'ARVILLE
VALLÉE DU TRIENT
À LA CIME DE L'EST

LA RENOUÉE
REYNOUTRIA JAPONICA
DU JAPON



LA RENOUÉE REYNOUTRIA JAPONICA DU JAPON

Reconnaître

Plante vivace, jusqu'à 3 m de haut comme une prêle ou un bambou. Seule la partie souterraine de la plante survit en hiver. Tige tachetée de rouge foncé, creuse, sans poil. Feuilles en forme de cœur, avec une petite peau brune entourant la tige à la base des feuilles. Grappes de petites fleurs blanches.

Lutte

Pour les plantes isolées, arracher avec les racines (rhizomes). Coupe ou fauche suivie d'un traitement chimique par aspersion foliaire, à répéter autant que nécessaire, de préférence à sève descendante (en automne). Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides. Les populations plus grandes requièrent une intervention professionnelle. Sur les sites d'intervention, nettoyer soigneusement les outils et véhicules

utilisés, car de minuscules fragments de tiges ou de racines peuvent donner naissance à de nouvelles plantes. Ne jamais utiliser de débroussailleuse!

Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu.

Évacuation des déchets

En général, mettre les déchets dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



Annoncez les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!



@parcvalleedutrient - www.parc-valleedutrient.ch